



AN INTEREST RATE OF 24 % IS NOT CONTRARY TO SWISS PUBLIC POLICY

AUTEUR:

Claire Tistounet

LIEU D'ÉDITION

Genève

PUBLICATION

Un taux d'intérêt de 24 % n'est pas contraire à l'ordre public suisse

MAISON D'ÉDITION

Centre de droit bancaire et financier

DATE OF PUBLICATION

03 octobre 2024